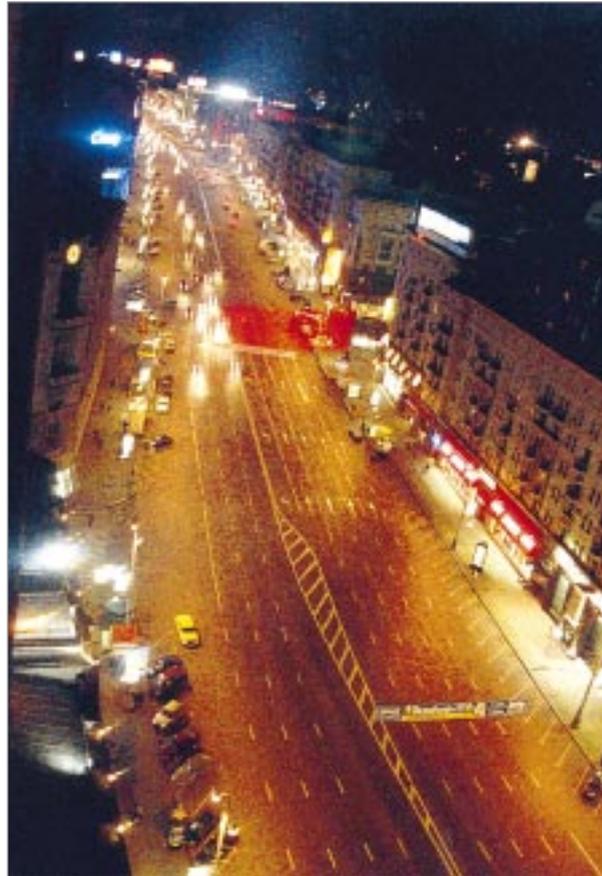


- ▶ Réunion du Conseil de Développement
- ▶ Réunion des RLMO
- ▶ 36^{ème} Réunion du CIML

Moscou (Fédération de Russie)

24-27 septembre 2001

À l'invitation du Gouvernement de la Fédération de Russie, trois réunions se sont tenues à l'Hôtel Intourist, situé dans le centre de Moscou.



- ▶ *Le Conseil de Développement de l'OIML s'est réuni pendant une journée complète le lundi 24 septembre,*
- ▶ *Une réunion des Organisations Régionales de Métrologie Légale s'est tenue durant la matinée du mardi 25 septembre, et*
- ▶ *Le Comité International de Métrologie Légale a tenu sa Trente-sixième Réunion du 25 au 27 septembre.*

MOSCOU 2001

Conseil de Développement**24 septembre 2001**COMpte RENDU PAR CHRIS PULHAM, BIML
TRADUCTION PAR LAURENCE LICHTIG

Le Conseil de Développement de l'OIML s'est réuni le lundi 24 septembre 2001 à l'Intourist Hotel. Un résumé de la réunion est publié dans ce numéro du Bulletin, et un compte rendu complet sera publié séparément.

Rapport et discussion sur les activités entreprises depuis la réunion de 2000 (Point 1)

Un rapport rédigé par le BIML est distribué (reproduit en entier ci-après dans cet article).

La discussion s'engage ensuite sur les événements qui ont eu lieu l'année précédente. M. Magaña demande aux personnes qui ont donné des détails sur des cours de formation et qui se sont portées volontaires en tant qu'experts dans le domaine de l'enseignement de la métrologie, d'envoyer au BIML toutes les informations afférentes pour leur mise à jour sur le site web.

M. Magaña commente le point 4 de ce rapport en disant que l'objectif est d'identifier les obstacles et les difficultés que rencontrent les pays en développement dans la mise en application des normes, par exemple les contraintes budgétaires, les difficultés linguistiques, etc.

M. Birch suggère qu'une étude soit entreprise pour déterminer quelles normes sont applicables aux pays en développement, en commençant par identifier à la fois les produits dont ils ont besoin et l'étendue des exigences locales avant que ces pays ne tentent de satisfaire à ces exigences.

M. Magaña explique que l'ISO travaille maintenant presque exclusivement sur des documents électroniques, l'avantage étant que ce moyen de communication moderne peut accélérer l'activité de normalisation et coûte bien moins cher que les voyages internationaux, mais dit aussi qu'il est conscient du fait que l'accès à l'Internet n'est pas encore possible dans tous les pays du monde. Cette question est également soulevée au sujet

Ordre du jour

Participation
Ouverture
Appel des Délégués
Approbation de l'ordre du jour

- 1 Rapport et discussion sur les activités entreprises depuis la réunion du Conseil de Développement de 2000 (Londres, Royaume-Uni)
 - 1.1 Réunion de l'OMC sur la participation des pays en développement aux activités de normalisation
- 2 Rapports des Groupes de Travail
 - 2.1 WG 1 – Formation
 - 2.2 WG 2 – Informations
 - 2.3 WG 3 – Équipement
 - 2.4 Discussion des termes de référence pour les Groupes de Travail
- 3 Rapports des représentants des Organisations Régionales de Métrologie Légale
 - 3.1 Forum de Métrologie Légale de l'Asie-Pacifique (APLMF)
 - 3.2 Coopération du Sud-Est de l'Europe en Qualité, Normalisation, Accréditation et Métrologie
 - 3.3 Coopération Euro-Asiatique des Instituts Nationaux de Métrologie (COOMET)
 - 3.4 Forum Euro-Méditerranéen de Métrologie Légale (EMLMF)
 - 3.5 Forum de Métrologie Légale de l'Océan Indien (IOLMF)
 - 3.6 Coopération en Métrologie Légale de la Communauté Sud-Africaine de Développement (SADC MEL)
 - 3.7 Système de Métrologie Inter-Américain (SIM) – Groupe de Travail de Métrologie Légale
 - 3.8 Coopération Européenne en Métrologie Légale (WELMEC)
- 4 Proposition pour le programme de travail 2002–2003
- 5 Informations sur les projets en cours
 - 5.1 ONUDI – OIML – PTB
- 6 Informations sur les activités spéciales des Membres
- 7 Autres questions
- 8 Prochaine réunion
- 9 Conclusion et clôture de la réunion

du travail des TC/SC de l'OIML et sera examinée par le BIML dans les mois à venir. M. Boudissa pense qu'il faudra peut-être attendre trois à cinq ans pour que chaque pays ait accès à l'Internet. Il suggère par conséquent que pour le moment, les documents papiers soient encore utilisés. M. Magaña approuve cette intervention et confirme que le CIML examinera ce point plus en détail au cours de sa réunion qui se tiendra plus tard dans la semaine.

Sur la question du financement, M. Boudissa demande si des progrès ont été accomplis. M. Dunmill informe les participants que la réunion avec la Banque Mondiale prévue pour le 13 septembre a dû être reportée, mais qu'une nouvelle date sera fixée dès que possible; il confirme que la Banque Mondiale s'intéresse aux activités de normalisation et de métrologie. M. Magaña rappelle que le projet de financement de la Banque Mondiale est prometteur et M. Hocine (Algérie) informe les participants qu'il a déjà rendu visite à la Banque Mondiale en avril et confirme que les discussions qui ont eu lieu étaient très encourageantes et positives.

M. Dunmill fait remarquer que la Commission Européenne s'intéresse aussi aux activités de normalisation, mais pas autant à la métrologie - l'un des rôles clés du Conseil de Développement serait par conséquent d'augmenter l'intérêt de la Commission Européenne pour la métrologie. Le Conseil de Développement entretient également des contacts réguliers avec l'ONUDI, et les discussions progressent.

Un sujet important pour le Conseil de Développement est la progression du travail sur le D 1 de l'OIML *Loi de Métrologie*. M. Klenovský demande où en est le travail et quel serait l'impact de BIPM/ILAC sur la progression de ce Document. M. Magaña répond que le TC 3 OIML va examiner ce Projet, ce qui est confirmé par M. Ehrlich.

M. Dunmill confirme que l'on peut constater une augmentation de l'intérêt général pour la métrologie dans le monde, commentaire repris par M. Birch, qui ajoute que la mise en place de services de métrologie légale dans les pays en développement devrait être une priorité.

Rapports des Groupes de Travail (Point 2)

Sur le sujet de la *Formation* (WG 1), Dr. Wallerus confirme que la révision de OIML D 14 est une priorité. Il rapporte qu'il a transformé le D 14 en tableau de cinq colonnes comprenant des commentaires rédactionnels, de nouveaux objectifs, des tâches nouvelles pour les

fonctionnaires chargés de la vérification, le temps nécessaire à l'accomplissement de ces tâches, des références aux documents existants, etc. Il attend de nouvelles propositions qui seront toutes intégrées dans le nouveau Projet.

Un Délégué russe résume l'histoire du D 14 et suggère une reconnaissance des différents niveaux de formation, y compris la formation en matière de logiciels et la nécessité de faire la différence entre les diverses catégories de personnels enseignant la métrologie légale, et encourage le développement de la formation professionnelle. Il pense que le D 14 est une bonne base que la Fédération de Russie a utilisée pour former du personnel de métrologie légale et pour des opérations de vérification. Il s'enquiert de la formation de personnel accrédité et certifié, qui selon lui devrait être incluse.

M. Birch répond que le développement de la compétence et de la cohérence n'est pas nécessairement inhérent aux publications de l'OIML, mais que le développement de la compétence augmente la cohérence. Il s'interroge sur la possibilité d'accréditer des instituts de formation aux exigences essentielles et pense que la compétence et la formation aideraient le système global de mesure. Il explique aussi que les langues utilisées pour la formation constituent un problème général et que les langues locales devraient toujours être utilisées autant que possible pour surmonter cet obstacle.

M. Vichenkov fait ensuite le résumé du travail entrepris par le Groupe de Travail 2 *Informations* depuis un an. WG 2 a été créé en 2000, et un questionnaire a été diffusé par le BIML. Les résultats de ce questionnaire ont été communiqués à Londres et ont montré qu'un certain nombre de pays ont besoin d'informations sur la métrologie, en particulier la *Loi de métrologie*, la surveillance et le contrôle métrologiques. Nombreux sont ceux qui ont exprimé leur préoccupation concernant des bases de données informatisées. Par exemple le VNIIMS a une certaine expérience de l'utilisation de bases de données et offre de rendre sa propre structure disponible comme base après traduction dans d'autres langues. Un forum pourrait être créé pour proposer d'autres idées au WG 2.

Onze États Membres de l'OIML participent au WG 2. Divers questionnaires et enquêtes ont déjà été envoyés dans le but de préparer des documents d'aide technique et des centres d'information dans le monde entier. M. Vichenkov suggère l'idée de créer un catalogue des instruments de mesure existants ayant déjà reçu des certificats OIML. De tels instruments sont largement utilisés dans les pays en développement. Un catalogue pourrait indiquer la traçabilité à des étalons de référence y compris des étalons internationaux et

Groupes de Travail du Conseil de Développement de l'OIML - Termes de Référence

WG 1 Formation (Allemagne)

Termes de référence:

- Réexamen du Document International D 14 *Formation du personnel de métrologie légale*, qui a été publié en 1989 et qui est actuellement en révision pour s'assurer que des modules de formation uniformes sont utilisés et que la compétence des organismes de formation est assurée;
- Développement d'un système de modules de formation utilisant le travail existant;
- Coopération avec les organismes régionaux, en particulier le Forum de Métrologie Légale de l'Asie-Pacifique; et
- Informations mutuelles sur les cours prévus, y compris l'échange de matériel d'enseignement et d'expérience afin d'assurer une qualité identique de formation.

WG 2 Informations (Fédération de Russie)

Termes de référence:

- Identifier les besoins spécifiques et les exigences des pays en développement et dans le domaine de l'information, de la documentation sur la métrologie légale et dans les domaines connexes (tels que les essais, la certification, la gestion de la qualité, l'accréditation, etc.);
- Aider les pays en développement à formuler ces besoins;
- Organiser un forum pour l'échange de connaissances, d'informations et de documentation; et
- Conseiller le Conseil de Développement sur la politique à adopter concernant ces problèmes.

WG 3 Équipement (Fédération de Russie)

Termes de référence:

- Étudier les besoins des pays en développement dans les domaines de
 - l'organisation et l'équipement de laboratoires de métrologie,
 - la comparaison et la vérification des étalons nationaux de mesure;
- Fournir des conseils et des informations aux services de métrologie nationale concernant des fournisseurs potentiels d'équipement métrologique et maintenir une base de données sur ce sujet;
- Examiner les propositions relatives à l'équipement métrologique sujet aux projets d'aide dans les organisations nationales et régionales concernées;
- Préparer des informations concernant l'équipement métrologique.

M. Vichenkov pense que ce travail pourrait contribuer à une meilleure reconnaissance des certificats OIML et par là diminuer les barrières techniques au commerce.

M. Magaña pense qu'il serait avantageux de faire circuler des informations sur de telles études de région à région. Par exemple la région Asie-Pacifique a organisé une étude sur l'humidité des céréales avec l'Allemagne. Si ces informations étaient publiées, il est fort possible qu'elles pourraient aider d'autres régions et certains pays individuels.

Deuxièmement, M. Magaña signale que les pays en développement ont souvent besoin d'informations sur les approbations de modèles existant dans d'autres pays; ces pays peuvent être intéressés par les réactions de pays en développement à certains instruments arrivant chez eux. Le BIML pourrait aider à l'échange de telles informations mais cette action devrait être engagée par les États Membres.

M. Vichenkov propose d'écrire au BIML pour soumettre des idées au moment où de nouvelles propositions seraient faites.

Sur le sujet des bases de données, M. Vaucher explique que METAS est en train de mettre au point une base de données de documents normatifs, de catalogues d'instruments approuvés, d'exigences légales, etc. Ces bases de données devraient être opérationnelles en décembre 2002. Il pense qu'il est important d'échanger des informations entre les divers acteurs de la métrologie légale. Il approuve l'idée d'un forum qui serait un bon moyen de transmission des informations et invite M. Vichenkov à utiliser le forum METAS.

Mme Annabi suggère que MM. Vichenkov et Vaucher puissent envisager de travailler ensemble en étroite coopération pour harmoniser de telles informations.

M. Ragulin fait un rapport sur WG 3 *Équipement*, en disant que l'équipement devrait être choisi par ordre de priorité, selon les besoins locaux spécifiques. Un questionnaire a été rédigé et sera distribué une fois traduit, et un ouvrage de 85 pages présente des recommandations sur le choix, l'assemblage et l'installation d'instruments de mesure.

Tout le monde est d'accord sur le fait que des propositions supplémentaires sont nécessaires pour définir des besoins en équipements.

M. Magaña passe en revue les objectifs et les termes de référence actuels du Groupe de Travail (voir encart), et sous le **Point 3** de très brefs rapports sont effectués par les représentants d'**Organisations Régionales de Métrologie Légale**.

L'APLMF identifie l'information, la formation et les ateliers comme points clés ainsi que l'harmonisation de la législation et de l'administration.

COOMET suggère que les RLMO contribuent au développement et à la mise en place des Recommandations et des Documents de l'OIML.

SADCMEL possède un Comité Technique actif qui étudie la question de la formation, l'objectif étant de promouvoir le commerce dans la région, et organiser des cours locaux de "formation des formateurs".

Au **Point 4 Proposition pour le programme de travail pour 2002-2003**, les points clés sont:

- Travailler avec les organisations en liaison pour assurer le financement des pays en développement (par exemple la Banque Mondiale, la Commission Européenne, l'ONUDI et le groupe de l'OMC sur l'accès des pays en développement aux organisations de normalisation);
- S'assurer que le travail des TC/SC OIML est suivi par le Conseil de Développement dans tous les domaines qui le concernent;
- Mettre régulièrement à jour le site web du Conseil de Développement de l'OIML, y compris les cours de formation et les listes d'experts;
- Établir des liens avec les organisations qui proposent des formations; et
- Traduire en espagnol le site web du Conseil de Développement.

Au **Point 5.1, coopération ONUDI/OIML/PTB**, les participants sont informés que des fonds ont été obtenus en 2001 pour financer les activités de pays d'Afrique occidentale.

M. Magaña et M. Dunmill font un résumé des conclusions du Conseil de Développement comme suit.

Conclusions de la réunion (Point 9)

Suite aux discussions qui se sont tenues pendant la réunion du Conseil de Développement lundi 24 septembre 2001 les recommandations suivantes sont adoptées en vue d'une réflexion et d'une action future:

- 1 Le Conseil revoit les termes de référence des Groupes de Travail et recommande au BIML de consulter les membres du Conseil de Développement pour mettre à jour leur composition.
 - La Suisse fera part de son expérience à la Russie pour les tâches du WG2 *Informations*.
 - Le Conseil demande à la Présidente du Conseil de Développement et au BIML de suivre les progrès des 3 WG, qui sont invités à prendre contact les uns avec les autres.
 - Chaque WG est invité à organiser une réunion avant la prochaine réunion du Conseil de Développement.
- 2 Il est demandé aux WG de prendre en compte le travail des RLMO concernant la formation, l'information et l'équipement afin d'éviter tout chevauchement dans leurs programmes.
- 3 Le Conseil demande à sa Présidente de prendre contact avec divers organismes qui soient en mesure de financer les activités de métrologie légale dans les pays en développement, notamment la Banque Mondiale, la Commission Européenne et la Banque de Développement Islamique.
- 4 Le Conseil recommande à sa Présidente et au BIML de continuer à travailler avec l'Organisation Mondiale du Commerce et l'ONUDI sur des projets concernant la métrologie légale.
- 5 Le Conseil demande aux RLMO de désigner leurs représentants pour former un "Comité de réflexion" du Conseil de Développement. Quand aucun représentant n'est désigné, il sera admis que la RLMO est représentée par son Président.
- 6 Le Conseil demande à sa Présidente et au BIML d'aider les pays en développement à participer au travail des TC et SC.
- 7 Le Conseil demande aux Membres du CIML d'envoyer au BIML des informations récentes pour mettre à jour régulièrement le site web de l'OIML concernant les experts et la formation.
- 8 Le Conseil demande au BIML de continuer à développer le site web.
- 9 Le Conseil souligne l'importance de s'assurer que les pays en développement ont un accès facile à l'Internet (et par conséquent l'e-mail et les technologies informatiques associées). ■

Conseil de Développement OIML

Rapport du Programme de Travail

Le texte en couleur et en retrait au début de chaque section est extrait des propositions faites lors de la dernière réunion du Conseil de Développement qui s'est tenue à Londres le 11 octobre 2000.

1 Travail technique

“Le Conseil de Développement devrait continuer à participer activement à la révision de D 1 *Loi de Métrologie* et maintenir et augmenter l'intérêt qu'il porte à certains Comités Techniques et Sous-Comités de sorte que les intérêts des pays en développement soient pris en compte. La liste des projets de première priorité que le BIML a préparée pourrait être utilisée pour établir des priorités pour le Conseil de Développement.”

Le secrétariat des US du TC 3 a envoyé au BIML le 2 février 2001 une proposition de document de travail pour une “*Loi de Métrologie*”. Ce document a été discuté lors de la réunion commune OIML/BIPM/ILAC qui s'est tenue au BIML le 21 février 2001 et un groupe de travail commun a été mis en place pour avancer le travail sur le document. L'OIML est représenté par Jean-François Magaña, Ghaïet-El-Mouna Annabi et Charles Ehrlich.

Actions:

- *Un document de travail révisé est actuellement examiné par le groupe de travail commun avant d'être diffusé au sein de TC 3.*
- *Le document de travail sera ensuite examiné pour voir s'il répond aux besoins identifiés pour les pays en développement, en particulier à la lumière du projet ONUDI-OIML-PTB (voir 6 ci-dessous).*
- *Après examen de la liste des projets de première priorité et de priorité établis par le BIML, il a été décidé que le Conseil de Développement porterait un intérêt particulier au travail des TC/SC suivants:*
 - TC 3 *Contrôle métrologique;*
 - TC 6 *Produits préemballés;*
 - TC 7/SC 4 *Instruments de mesure pour la circulation routière;*
 - TC 9/SC 3 *Poids;*
 - TC 11/SC 1 *Thermomètres à résistance;*
 - TC 12 *Instruments de mesure des grandeurs électriques;*
 - TC 16/SC 1 *Pollution de l'air;*
 - TC 16/SC 3 *Pesticides et autres substances polluantes toxiques.*

2 Site web

“Celui-ci pourrait être amélioré cette année et on espère qu'une version espagnole sera bientôt disponible. M. Dunmill demande aux délégués de l'aider en mettant régulièrement à jour les informations sur les experts et les cours de formation.”

La partie du site web de l'OIML qui concerne le Conseil de Développement a été complètement révisée. Les noms de tous les experts en métrologie proposés sont maintenant disponibles sur une base de données sur le site et peuvent être recherchés par langue parlée, par région ou par sujet. Tous les cours de formation signalés au BIML sont maintenant également présents sur le site, classés également par langue parlée, par sujet ou par pays.

Actions:

- *Les listes de formations et d'experts ont été transférées vers un système de bases de données sur le site web pour faciliter la recherche d'informations;*
- *Le BIML projette de fournir une page de liens avec les établissements de formation afin de fournir plus d'informations mises à jour sur les cours de formation disponibles;*
- *Le site sera traduit en espagnol dès que possible, afin de rendre plus largement accessible l'information sur le Conseil de Développement;*
- *Le BIML fera des efforts réguliers pour s'assurer que les informations sur les experts et les cours de formation soient tenues à jour.*

3 Cours de formation

“Le Conseil de Développement doit examiner les possibilités d'une “validation” des cours de formation”.

Pour le moment, les détails des cours de formation recommandés par les Membres du CIML seront placés dans une base de données accessible par le site web du Conseil de Développement. Ce n'est pas le rôle de l'OIML de “valider” les cours, bien que l'utilisation de systèmes externes d'accréditation serait utile.

4 Liaisons externes et financement

“M. Dunmill explique que des contacts utiles ont été pris l'année dernière, mais que d'autres points du programme de travail ont dû être mis en place avant que le financement d'un projet spécifique soit obtenu. Il est donc à espérer que ces activités se poursuivent pendant l'année à venir”.

Des contacts utiles ont été pris l'année dernière avec la Banque Mondiale et avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, ce qui devrait être poursuivi cette année.

De plus, les possibilités de coopération plus étroite avec, par exemple, ISO DEVCO et le BIPM pourraient être examinées. L'OMC a également lancé une série de réunions informelles sur le sujet de la participation des pays en développement dans les activités de normalisation. La première réunion, qui s'est tenue le 23 janvier 2001, a été très utile et pourrait conduire à des développements intéressants, en particulier dans le domaine du financement.

Actions:

- *Le BIML va poursuivre les contacts existants et en établir d'autres, là où c'est possible, avec des organisations d'intérêt pour le Conseil de Développement.*
- *Le BIML a fourni des informations à l'OMC suite à la réunion du 23 janvier 2001, et continuera à participer activement à cette initiative. Une autre réunion pourra se tenir avant la fin de l'année.*
- *Une réunion avec la Banque Mondiale avait été prévue le 13 septembre, mais a dû être annulée. Des efforts pour organiser des réunions avec la Banque Mondiale et la Commission Européenne seront poursuivis.*

5 Groupes de Travail

Les trois Groupes de Travail sur la *Formation* (Allemagne), l'*Information* (Fédération de Russie) et l'*Équipement* (Fédération de Russie) poursuivent le programme de travail déjà prévu.

Actions:

- *L'information sur les Groupes de Travail sur le site web du Conseil de Développement continuera à être mise à jour autant que possible.*
- *Le BIML a demandé que ces Groupes de Travail communiquent des informations mises à jour sur leur progression au niveau de leur programme de travail lors de la réunion du Conseil de Développement.*
- *Les termes de référence et les programmes de travail des Groupes de Travail seront examinés lors de la réunion du Conseil de Développement pour s'assurer qu'ils satisfont toujours aux besoins des membres du Conseil de Développement.*

6 Projet ONUDI-OIML-PTB dans les pays les moins développés d'Afrique

Le BIML a envoyé en octobre 2000 une demande d'informations sur l'infrastructure actuelle de la métrologie aux sept pays qui peuvent bénéficier de ce projet (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mozambique, Tanzanie, Ouganda). Les informations ont été maintenant reçues du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de Guinée et du Mozambique. Elles ont été adressées à l'ONUDI et au PTB et proposition a été faite de tenir une réunion pour discuter des nouvelles étapes de ce projet.

Actions:

- *Une réunion entre les trois organisations se tiendra dès que possible.*

Des réunions ont également eu lieu au sujet d'un autre projet dans certains pays d'Afrique occidentale, bien qu'une proposition initiale de réunion et qu'une présentation de propositions faites à la Communauté Économique des États d'Afrique Occidentale (ECOWAS) au début du mois de septembre aient dû être annulées. Le BIML continuera à suivre ces développements. ■

Il a été décidé de tenir la prochaine réunion du Conseil de Développement en conjonction avec la 37^{me} Réunion du CIML en France en 2002.

36^{ÈME} RÉUNION DU CIML

**Allocution d'ouverture par
Mr. V. Hristenko**

**Vice Premier Ministre du
Gouvernement de la Fédération de Russie**

(Discours délivré par Mr. Podufalov, Directeur,
Département de la Culture, de l'Éducation et de la
Science, Gouvernement de la Fédération de Russie)



Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous accueillir personnellement, au nom du Gouvernement de la Fédération de Russie, à cette Réunion du CIML qui se tient en Russie pour la première fois.

Nous regardons le fait que vous ayez choisi notre pays pour tenir la réunion annuelle de votre éminente organisation - l'Organisation Internationale de Métrologie Légale - premièrement comme un signe du rôle de la Russie et de sa contribution à la création et au développement de l'OIML, et deuxièmement comme un encouragement pour l'activité future de la Russie dans le domaine de la métrologie légale.

La métrologie légale en Russie a débuté au dixième siècle. Aujourd'hui, la Russie prend le chemin d'une complète intégration dans l'économie mondiale, est en

train de vivre une transition vers les mécanismes du libre échange et a pour objectif de rejoindre l'OMC; nous nous intéressons particulièrement au développement et au renforcement de la coopération internationale, y compris la coopération dans le cadre des organisations internationales et régionales.

Durant ces quelques dernières années, les activités de l'OIML ont résulté en un besoin grandissant d'une coopération de plus en plus efficace dans le domaine de la métrologie légale. Cette coopération, qui était et qui est toujours la composante clé de toute nouvelle législation, influence le développement économique dans de nombreux pays du monde.

Le développement et la mise en place de documents harmonisés pour l'essai et la vérification des instruments de mesure sous contrôle et sous surveillance gouvernementaux sont des éléments extrêmement importants du système global de coopération économique.

En raison du rôle significatif que joue la garantie de résultats de mesure précis dans l'établissement des relations commerciales et scientifiques, la Russie s'efforce de maintenir des liaisons métrologiques avec le plus grand nombre possible de pays du monde, dans la mesure où les conséquences de la métrologie légale sont particulièrement importantes dans des domaines tels que le commerce, la santé, la protection de l'environnement et la sécurité.

J'ai également le plaisir de confirmer qu'il est bien sûr dans l'intérêt de notre pays de continuer à développer et à renforcer nos efforts pour promouvoir toutes les activités de l'OIML et pour y participer.

J'aimerais souhaiter un plein succès aux Membres du CIML et à tous ceux qui participent à sa 36^{ÈME} Réunion, et nous espérons une coopération durable et fructueuse à l'avenir en ce qui concerne les activités de l'OIML. ■



36^{ÈME} RÉUNION DU CIML**Allocution d'ouverture par
Mr. Voronin****Président du Gosstandart de Russie**

Chers participants à la 36^{ème} Réunion du Comité International de Métrologie Légale,

Chers représentants des organisations internationales, régionales et nationales,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour moi de vous souhaiter la bienvenue au nom du Comité d'État de la Fédération de Russie pour la Normalisation et la Métrologie à cette réunion du CIML tenue pour la première fois dans notre pays.

La métrologie légale en Russie possède une longue histoire, en commençant par la surveillance par le Tsar des poids et mesures au X^{ème} siècle, cette surveillance étant assumée par l'Église. Ce petit domaine de métrologie légale s'est progressivement développé grâce aux réformes de Pierre le Grand au XVIII^{ème} siècle et aux ukases du Tsar en 1835 et 1842 jusqu'à l'époque de D. Mendéléev. La vérification en Russie à partir de 1899 a acquis son importance nationale par le biais d'un réseau de chambres de vérification. L'une d'elles a été à l'origine de l'actuel VNIIMS, dont le centième anniversaire a été célébré l'année dernière.

L'année 1938 a vu s'établir en URSS une certaine philosophie dans le domaine des mesurages (unités, étalons, essais, vérification, surveillance). Des conditions indispensables ont été mises en œuvre pour adopter une approche systémique vis-à-vis de ce problème. Un service métrologique national a été mis en route pour assurer l'uniformité des mesurages dans le pays.

Muni de certains pouvoirs par le Gouvernement de la Fédération de Russie pour représenter le pays au CIML, le Gosstandart de Russie apprécie hautement les activités de cette institution internationale intergouvernementale et attache beaucoup d'importance à la coopération entre l'OIML et les instituts métrologiques russes et d'autres organismes, savants et experts.

L'OIML, y compris le Comité International de Métrologie Légale, a fait un grand travail de création qui a permis de renforcer les positions et le prestige internationaux de cette Organisation, et d'augmenter l'efficacité de ses activités.

Citons à titre d'exemples:

- une infrastructure moderne de coopération internationale en métrologie légale est établie et fonctionne sous l'égide de l'OIML;
- l'organisation et la légalisation des activités métrologiques sont établies sur la base des Documents et des Recommandations de l'OIML dans les pays membres de l'OIML et dans d'autres pays du globe, reflétant ainsi les tendances et les perspectives modernes de l'évolution économique et sociale. Ce n'est pas un hasard si l'Union Européenne envisage de faire référence, dans ses directives concernant les instruments de mesure, aux Documents et aux Recommandations de l'OIML;
- le Système de Certificats OIML devient de plus en plus répandu, y compris en Russie, ce qui permet de réduire considérablement les frais occasionnés par la re-vérification des instruments de mesure importés et de réduire les délais de leur mise en application par les autorités économiques nationales.

Ces aspects et beaucoup d'autres ont permis à l'activité de l'OIML d'atteindre des succès remarquables dans les domaines de la qualité des produits industriels, de la protection des consommateurs et de l'élimination des barrières techniques au commerce. Cette activité constitue donc un élément de réglementation technique dans les pays membres de l'OIML.

En ce qui concerne la Russie, les instituts métrologiques du Gosstandart de Russie, et en premier lieu l'Institut national de recherche du service métrologique (VNIIMS), participent aux activités de l'OIML.



Vous n'ignorez pas non plus que les savants et les experts de notre pays ont pris et prennent une part active aux travaux des organismes dirigeants et au travail de l'OIML, ainsi qu'au sein du CIML, du BIML, y compris à travers les rôles de Vice-Président et de premier Vice-Président du CIML. Ces spécialistes ont participé à la solution des problèmes de politique de l'OIML, à la mise au point et à l'implantation d'une politique à long terme. Malgré les difficultés de transmission entre les instances de gestion et les instances législatives dans le contexte des relations de marché, nous nous sommes efforcés de maintenir notre participation à la gestion des organismes techniques de l'OIML au même niveau (34 %). Par conséquent, la part de Documents et Recommandations internationaux mis au point avec le concours des auteurs russes dépasse 15 %.

De nos jours, on ressent de plus en plus une tendance à élargir le domaine d'activités en matière de métrologie légale au niveau national, du fait de l'apparition de nouveaux domaines où se fait sentir la réglementation de l'État (au niveau de la chimie analytique, de la compatibilité électromagnétique, du marché des jeux, etc.), ainsi qu'au niveau international étant donné les processus de globalisation dans le commerce, l'industrie ou l'information.

Ceci requiert des exigences strictes au niveau de la compatibilité des prescriptions métrologiques, et entraîne une compatibilité dans le domaine de l'évaluation de

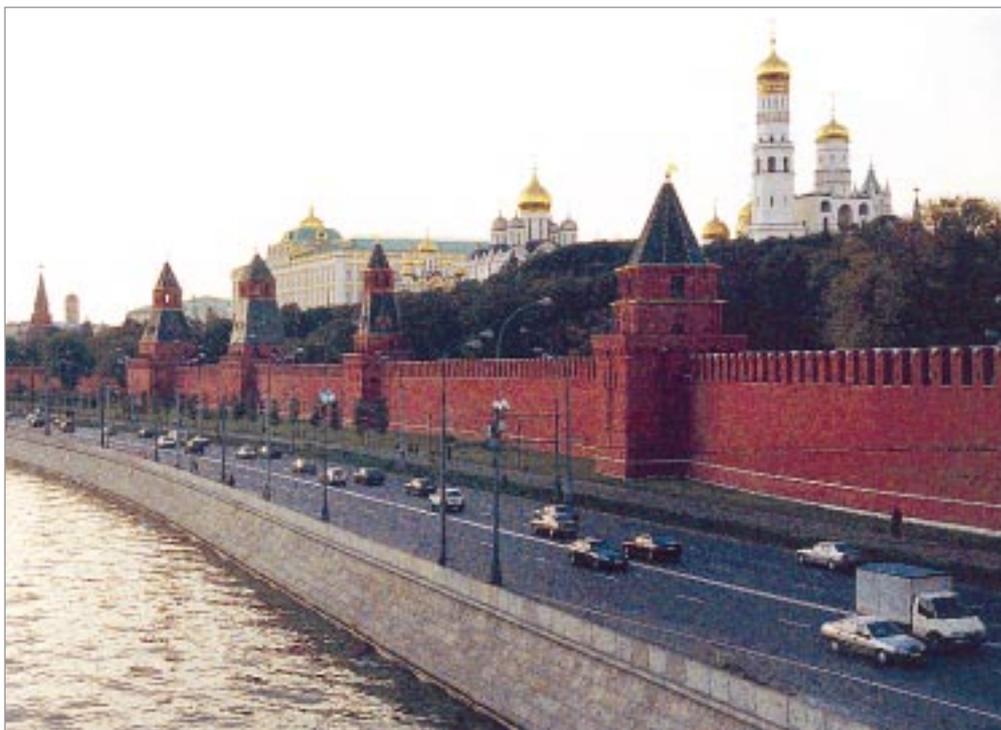
conformité. C'est pourquoi nous soutenons l'idée de création d'un système global de mesurages qui permettrait d'uniformiser les mesurages.

La confiance mutuelle dans le cadre des activités métrologiques devient d'une importance majeure. Elle est obtenue grâce à l'accréditation, à la comparaison interlaboratoire, à la création des systèmes qualité par le biais de la participation aux accords de reconnaissance réciproque, et à un travail plus efficace au niveau régional.

Ces missions et ces perspectives sont définies par l'OIML pour le XXI^{ème} siècle. Le Gosstandart de Russie, ses savants et ses experts, nos collègues travaillant dans le domaine de l'industrie, de la science et de l'économie participeront activement à la coopération dans le cadre de l'OIML, pour résoudre de multiples problèmes de métrologie légale visant, en fin de compte, à résoudre les questions d'actualité de l'évolution économique et sociale de la communauté mondiale.

En conclusion de mon bref exposé, je me permets de souhaiter aux Membres du Comité International de Métrologie Légale, à tous les participants de ce haut forum de l'OIML une mise en oeuvre efficace de leur programme très chargé; je leur souhaite santé et succès au profit du développement de la métrologie et de la coopération internationale!

Merci de votre aimable attention! ■



36^{ÈME} RÉUNION DU CIML**Discours d'ouverture
par Gerard J. Faber****Président, Comité International
de Métrologie Légale**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de cette 36^{ème} Réunion de notre Comité, et je vous remercie d'avance de votre participation qui, j'en suis sûr, sera aussi positive et fructueuse que d'habitude.

Cette Réunion du CIML succède à deux autres réunions importantes auxquelles nombre d'entre vous ont assisté: la réunion du Conseil de Développement OIML et la réunion des Organisations Régionales de Métrologie Légale. Mme Annabi, pour le Conseil de Développement, et moi-même, pour les RLMO, ferons un rapport sur le résultat de ces deux réunions, qui peuvent avoir des conséquences importantes pour le travail, la direction et le développement futurs de notre Organisation.

Une année s'est presque écoulée depuis notre Onzième Conférence, et l'une de nos tâches cette semaine est d'examiner la façon dont les décisions de cette Conférence ont été ou sont mises en application. En particulier, nous aurons à étudier les progrès déjà effectués dans deux domaines très importants,



l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle et le marquage international des produits pré-emballés, et à nous assurer qu'ils sont sur la bonne voie et s'achèment vers une conclusion heureuse en temps voulu.

Enfin, cette Réunion du CIML a lieu pendant une période cruciale de la vie du BIML - et par conséquent de l'OIML toute entière: comme vous le savez déjà bien sûr, M. Magaña remplace M. Athané à la Direction du BIML. En votre nom j'ai étudié attentivement la situation afin d'être sûr que cette période de transition se déroule de la meilleure manière possible pour l'OIML.

Voici, mes chers Collègues, les points les plus importants que nous aurons à examiner et/ou sur lesquels nous aurons à prendre des décisions au cours de cette réunion. En ce qui concerne certains de ces points, j'aimerais dire quelques mots en guise d'introduction à l'occasion de ce discours d'ouverture. Cependant, selon la tradition, j'aimerais commencer par évoquer la situation de nos nouveaux Membres.

Comme vous le savez, pendant les douze derniers mois, le nombre des États Membres de l'OIML est resté le même. Pour les Membres Correspondants, quelques changements sont intervenus avec l'adhésion du Bénin, du Cambodge, des Comores, du Gabon, de Malte et de l'Ouzbékistan, et la radiation de la Colombie, de l'Équateur et du Malawi, qui n'ont pas payé leurs souscriptions annuelles depuis plusieurs années. Ce qui veut dire que, globalement, le nombre des États Membres et des Membres Correspondants de l'OIML a légèrement augmenté depuis notre dernière réunion.

Au sujet de la composition de notre Comité, des changements sont intervenus avec la nomination des nouveaux Membres suivants du CIML:

- Mme Bennett, pour l'Australie,
- M. Koreshkov, pour le Bélarus,
- M. Lagauterie, pour la France,
- M. Chun Haeng Cho, pour la République de Corée,
- M. Tanaka, pour le Japon.

C'est avec le plus grand plaisir que j'accueille tous ces nouveaux Membres du CIML, trois d'entre eux ayant déjà assisté aux réunions de Londres, et que je les remercie à l'avance de leur participation à notre travail.

Cette semaine j'ai reçu une lettre de M. Li Chuanqing de la République Populaire de Chine annonçant qu'il devrait quitter le CIML en raison de changements intervenus dans ses responsabilités et qu'il serait remplacé par M. Wang Qiping, Vice-Ministre de AQSIQ. Par ailleurs j'ai été informé qu'à la fin du mois, M. Bennett, du Royaume-Uni, devra également quitter le CIML en raison de sa nomination en tant que Directeur Adjoint du NPL. Après son départ, M. Birdseye reprendra le poste de Membre du

CIML pour le Royaume-Uni jusqu'à ce qu'une décision officielle soit prise concernant ce poste. Je profite donc de cette occasion pour féliciter M. Li et M. Bennett pour leur nouvelle responsabilité, et de les remercier du rôle qu'ils ont joué au sein de l'OIML, en particulier un rôle exceptionnel au sein du Conseil de la Présidence. C'est bien entendu avec le plus grand plaisir que j'accueille les nouveaux Membres, M. Wang et, pour le moment du moins, M. Birdseye, et je leur souhaite beaucoup de succès dans leur nouveau rôle en tant que Membres du Comité.

Il y a presque un an, la Onzième Conférence a pris un certain nombre de décisions importantes concernant la Politique à Long Terme de l'OIML, les activités techniques, les liaisons avec les autres institutions internationales et régionales, et bien sûr le budget pour les quatre années à venir et les autres questions financières. Au cours de la Réunion du CIML, tous ces sujets seront soigneusement examinés sous les divers points de notre ordre du jour. Je n'ai pas l'intention de revenir plus en détails sur ces points immédiatement, mais j'aimerais simplement vous assurer que toutes vos discussions et suggestions seront attentivement examinées par le Conseil de la Présidence et par le Bureau et serviront de base pour diriger - ou même à certaines occasions "re-diriger" - les activités de l'OIML concernées. Je peux d'ores et déjà prédire, par exemple, que les relations entre l'OIML et certains organismes européens donneront lieu à des discussions très intéressantes. N'hésitez pas à exprimer vos opinions et peut-être aussi vos critiques!

La situation au sein du BIML sera également abordée par un point de notre ordre du jour: ce sera pour vous l'occasion de poser des questions. Je tiens simplement à vous dire en guise d'introduction que j'ai considéré qu'il était pour moi de la plus haute priorité

de diriger avec attention la transition entre M. Athané et M. Magaña. Je peux déjà vous informer que je pense que M. Magaña a été jusqu'à présent en mesure de consacrer la plupart de son temps à des questions de politique et de liaisons externes. Parallèlement, M. Athané a continué d'exercer ses responsabilités de Directeur tout en s'assurant que son successeur était informé point par point de tous les aspects de la vie du BIML. J'ai multiplié les contacts avec le BIML par e-mail ou par téléphone, mais également par de fréquentes visites au cours desquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir soit avec MM. Athané et Magaña ensemble, soit seulement avec l'un d'entre eux et plus particulièrement avec M. Magaña afin d'échanger avec lui des vues concernant les développements futurs de l'OIML et de son Bureau. Je dois dire que je suis pleinement satisfait de la façon dont la transition se déroule mais je serai bien sûr prêt à entendre vos propres points de vue. La période de transition prendra fin demain à l'occasion de la réception de l'OIML et jeudi matin, lors de la session de clôture de notre réunion, M. Magaña siégera à cette table en tant que nouveau Directeur du BIML.

Voici, mes chers Collègues, les remarques préliminaires que je voulais faire à cette occasion. Cependant, avant de clore mon discours d'ouverture, je pense qu'il serait approprié de se tourner un peu plus vers l'avenir. Comme vous le savez, pendant la Réunion du CIML à Londres, j'ai été réélu Président du CIML pour une période supplémentaire limitée à trois ans. Par conséquent il faudra élire un nouveau Président à l'occasion de la 38^{ème} réunion du CIML, d'ici deux ans. Une telle élection doit être préparée longtemps à l'avance afin d'identifier les candidats qui se présenteront, d'informer le CIML sur ces candidatures et de décider de la procédure d'élection. En tant qu'actuel Président du CIML, j'ai bien sûr une importante responsabilité dans la préparation de l'élection de mon successeur et je demanderai au Conseil de la Présidence de m'aider à ce niveau. Il est clair cependant que vous êtes aussi profondément concernés et c'est pourquoi j'invite tous ceux d'entre vous qui auraient des propositions à faire de me contacter personnellement avant la 37^{ème} réunion du CIML l'an prochain, afin que, pendant la réunion, je puisse déjà donner des informations pertinentes. Soyez sûrs que je tiendrai compte très sérieusement de toutes les suggestions qui me seront faites.

Ainsi, pour conclure cette allocution, puis-je demander au Directeur du BIML de procéder à l'appel des participants avant de nous lancer dans la discussion des divers points de l'ordre du jour.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une réunion très fructueuse. ■



36^{ÈME} RÉUNION DU CIML

Moscou, 25–27 septembre 2001

COMPTE RENDU PAR CHRIS PULHAM, BIML
TRADUCTION PAR LAURENCE LICHTIG

Le Comité International de Métrologie Légale, à l'invitation de son Président, M. Gerard Faber, s'est réuni du 25 au 27 septembre 2001 dans la salle de conférence de l'Intourist Hotel, à Moscou.

Les allocutions d'ouverture sont faites par M. Podufalov, de la part du gouvernement russe, M. Voronin, Président du Gosstandart et Gerard Faber, Président du CIML. Ces discours sont publiés intégralement dans ce numéro du Bulletin.

Quarante-sept Membres du CIML sur un total de cinquante-sept sont présents ou représentés et il est par conséquent établi que le quorum statutaire des trois-quarts est atteint. Suite à l'adoption du compte rendu de la 35^{ème} Réunion du CIML (**Point 1**) M. Faber passe en revue les décisions et résolutions de la Onzième Conférence (**Point 2**) et commente leur degré de mise en oeuvre, ou sinon, quelles actions le Comité doit encore entreprendre, en particulier à l'occasion de cette 36^{ème} Réunion. Le Comité exprime sa satisfaction pour les progrès qui ont déjà été effectués.

Le Comité examine ensuite le *Plan d'Action* 1999–2002 et son extension à la période 2003–2004 (**Point 3**). M. Athané rappelle le processus suivi pour réexaminer le *Plan d'Action* initial et pour envisager son extension à la période 2003–2004 en accord avec la décision de la Onzième Conférence. Ce processus a impliqué le Bureau, le Conseil de la Présidence et tous les Membres du CIML et a abouti à un projet final de *Plan d'Action* qui est soumis à cette 36^{ème} Réunion du CIML pour commentaires, en même temps qu'un projet de Résolution soumis à l'approbation du CIML. Le *Plan d'Action* est publié dans ce numéro du Bulletin, et constitue la base de la stratégie de l'OIML pour les années à venir.

M. Faber ayant déjà donné des informations détaillées sur la participation à l'OIML dans son allocution d'ouverture (voir plus haut), au **Point 4**, seuls de brèves informations supplémentaires sont données sur la

situation de certains Membres de l'OIML. Cependant, M. Magaña annonce que la Malaisie et le Vietnam ont informé le Bureau qu'ils envisagent d'élever leur participation au statut d'État Membre, mais qu'aucune décision finale n'a encore été prise. Certains autres Membres Correspondants envisagent également d'accéder au statut d'État Membre, mais il est trop tôt pour donner plus d'informations à ce stade.

Il est aussi annoncé que malheureusement certains pays ont des difficultés à s'acquitter du paiement de leurs cotisations, bien que le BIML soit heureux de déclarer qu'au moment de rédiger ce rapport, une large part de ces arriérés a été réglée. Deux pays sont encore en retard dans leur paiement et des dates limites ont été fixées, afin de permettre à ces Membres de disposer d'un délai suffisant pour mettre leurs comptes à jour.

Pour résumer les discussions sur les questions financières (**Point 5**), le Comité adopte le rapport comptable pour 2000; ce document sera soumis à la Douzième Conférence. M. Athané annonce que la situation financière de l'Organisation est globalement plutôt bonne; le budget sera respecté sans difficulté. M. Magaña évoque le passage à l'Euro en janvier 2002 ainsi qu'une nouvelle présentation des comptes du BIML afin de mieux estimer les coûts opérationnels des divers organes constitutifs de l'OIML et ceux des divers produits et services proposés par le Bureau (site web, publications, frais divers, etc.). Il explique qu'une nouvelle politique de prix concernant les publications et les services de l'OIML sera mise en place en janvier 2002 (voir le fascicule séparé inséré dans ce numéro du Bulletin) et que le BIML travaille actuellement sur un projet qui permette aux clients d'acheter et de télécharger les publications OIML directement à partir du site web, y compris le paiement en ligne par carte de crédit.

M. Faber rappelle aux participants que le rôle du Conseil de la Présidence (**Point 6**) est d'aider le Président à préparer les discussions au niveau du CIML, étant entendu que le Conseil ne prend en fait aucune décision de lui-même. En 2001, le Conseil de la Présidence s'est réuni en février et en septembre afin de réexaminer les résultats de la Onzième Conférence et de la 35^{ème} réunion du CIML et de préparer les décisions qui seront prises pendant la 36^{ème} Réunion du CIML. La composition du Conseil figure à l'intérieur de la page de couverture de chaque Bulletin.

Pour introduire le **Point 7** *Personnel du BIML*, M. Athané rappelle aux participants que le BIML comprend actuellement dix membres du personnel à savoir le nouveau et l'ancien Directeurs, deux Adjointes au Directeur, un Administrateur, un Ingénieur, un Rédacteur, deux Secrétaires et un Employé de Bureau. Un deuxième Employé de Bureau est parti à la retraite en août 2000 mais n'a pas encore été remplacé afin de permettre à M. Magaña de revoir globalement la situa-

tion du personnel du BIML et de recruter éventuellement une personne supplémentaire si nécessaire.

M. Magaña ajoute qu'il envisage actuellement de revoir les missions globales du BIML et tirera ses conclusions au sujet du personnel du BIML et ses qualifications à l'issue de cette 36^{ème} Réunion du CIML. Pour le moment il n'a pris aucune décision concernant le poste resté vacant depuis août 2000. Cependant, il va progressivement augmenter les responsabilités des deux Secrétaires afin de permettre au personnel technique de disposer de plus de temps pour se concentrer sur des tâches plus stratégiques. Il souligne qu'un besoin croissant se fait sentir d'une personne qualifiée dans le domaine de l'informatique et d'Internet; un exemple spécifique d'application consiste à améliorer et à moderniser le site web de l'OIML pour prendre en compte les besoins des TC/SC en matière de forums de discussion et d'échanges de documents. Pour le moment il envisage d'engager des spécialistes qui entreprendraient des tâches spécifiques sur des périodes précises avant de définir les besoins permanents en personnel du Bureau.

Le contrat de M. Attila Szilvássy en tant qu'Adjoint au Directeur est renouvelé pour une période de cinq ans à compter de septembre 2002 - ce qui est décidé à l'unanimité. M. Faber félicite M. Szilvássy qui remercie le Comité pour sa décision et affirme son désir de continuer à servir l'OIML du mieux qu'il pourra.

Une brève information est donnée concernant la transition entre les deux Directeurs - il est confirmé que la passation de pouvoirs a été parfaitement orchestrée et que M. Athané jouera le rôle de Conseiller auprès du Directeur de la période d'octobre 2001 à décembre 2002. Un rapport écrit décrivant les activités du BIML d'octobre 2000 à septembre 2001 est ensuite distribué; ce rapport est publié plus loin dans ce numéro du Bulletin.



Un rapport écrit préparé par le BIML sur le **Point 8 Activités techniques** est distribué et présenté par M. Issaev, qui souligne l'augmentation du volume global des activités techniques de l'OIML comparé aux années précédentes. Il mentionne la situation de certains TC/SC vacants, de ceux pour lesquels le nombre de membres-P est en-dessous du minimum spécifié par les *Directives pour le Travail Technique*, et enfin de ceux qui rencontrent des difficultés temporaires dans leur travail.

M. Szilvássy explique que trente-deux projets de comités ont été élaborés depuis octobre 2000, ce qui est nettement supérieur au résultat de n'importe quelle année précédente; de plus, un certain nombre de TC/SC ont été réactivés au cours des dix-huit derniers mois. Tout ceci prouve que l'activité technique de l'OIML s'améliore.

Les autres points clés sont:

- Les projets prioritaires et de haute priorité sont identifiés et une liste en est dressée - cette liste est approuvée par le Comité et sera publiée et affichée sur le site web de l'OIML;
- Un besoin urgent se fait sentir d'accélérer les révisions du D 1 *Loi de Métrologie* et du D 11 *Instruments électroniques*;
- Des documents doivent être élaborés sur l'incertitude de mesure, les logiciels et les méthodes statistiques à utiliser dans les contrôles de métrologie légale;
- Il est urgent de trouver un État Membre volontaire pour assumer la responsabilité du TC 13 *Acoustique et vibrations* étant donné en particulier les progrès rapides dans l'élaboration ou la révision des Normes CEI.

M. Szilvássy indique que les informations sur les activités de l'OIML sont maintenant systématiquement disponibles sur le site web de l'OIML sous la forme de base de données.

Le Comité approuve les quatre projets de Recommandations suivants:

- Sphygmomanomètres noninvasifs. Partie 1: Mécaniques; Partie 2: Automatisés (Révision de la R 16);
- Thermomètres à liquide en verre (R 133);
- Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide. Partie 2: Procédures d'essai (R 49-2);
- Compteurs d'énergie thermique. Partie 1: Exigences générales; Partie 2: Essai d'approbation de modèle et de vérification primitive (Révision de la R 75).

M. Magaña explique que le Bureau met en place un certain nombre d'outils et d'activités sur les technologies d'information dans le but d'accélérer le travail technique de l'OIML et donc de faciliter la participation des Membres, par exemple en introduisant l'utilisation de forums de discussion basés sur Internet pour les thèmes de travail des TC/SC.

Il informe également l'assemblée que la correspondance du BIML sera bientôt effectuée par e-mail, tout en conservant les moyens plus lents de communication pendant aussi longtemps que nécessaire.

Un nombre croissant de publications de l'OIML peut déjà être téléchargé du site web de l'OIML, en particulier toutes celles qui sont liées au *Système de Certificats*. D'ici quelques mois toutes les publications de l'OIML seront disponibles en format PDF - le BIML note que par ailleurs, un nombre croissant de clients demande des versions électroniques plutôt que des documents papier. Pour faciliter l'achat de ces publications, un système d'achat en ligne utilisant les cartes de crédit est en train d'être mis en place sur le site web de l'OIML.

Évoquant la possibilité d'organiser des vidéo-conférences basées sur Internet, M. Magaña explique que pour l'instant le Bureau en est à un stade très expérimental, utilisant des installations simples et peu coûteuses seulement à usage interne; mais par la suite il sera probablement possible d'utiliser ce genre de technologie pour des réunions techniques en ligne.

Une autre proposition de M. Magaña serait de mettre à la disposition de chaque secrétariat de TC/SC un site web où les documents de travail seraient disponibles. Les commentaires des membres des TC/SC seraient envoyés directement sur le site et seraient immédiatement disponibles pour le secrétariat et les autres membres.

M. Dunmill fait remarquer que les *Directives pour le Travail Technique* sont actuellement en cours de révision par le Bureau car les *Directives* actuelles existent depuis 1993 et beaucoup de méthodes de travail ont changé. La révision est également devenue nécessaire du fait du résultat de l'Accord OMC/TBT, des changements intervenus dans les relations entre les TC et les SC en liaison, et de l'évolution du genre de documents élaborés par les TC/SC. Les divers formulaires publiés à la fin des *Directives* deviendraient également disponibles en format électronique pour faciliter leur utilisation par les TC/SC (par exemple lors de la préparation de leurs rapports annuels) et pour uniformiser leur format. Il est également nécessaire de prendre en considération les changements intervenus depuis 1993 dans les méthodes de travail correspondantes d'ISO/CEI tout en simplifiant considérablement ces méthodes de façon à rendre plus facile leur mise en application par les TC/SC de l'OIML.

M. Boudissa suggère que des CD-ROM pourraient également être utilisés par le Bureau comme alternative à l'Internet pour les pays qui ne sont pas encore connectés au net; M. Magaña approuve cette proposition.

Un rapport écrit préparé par le BIML sur le *Système de certificats OIML pour les instruments de mesure (Point 9)* est distribué et commenté par M. Kochsiek.

Après avoir exposé brièvement son histoire, il donne des informations concernant les développements intervenus depuis les douze derniers mois, y compris l'interaction entre le *Système* et l'*Arrangement d'Acceptation Mutuelle*. Il donne aussi des statistiques concernant les certificats déjà délivrés, les catégories d'instruments auxquelles s'applique le *Système*, les Autorités de Délivrance et les Demandeurs. Enfin, il explique que le document décrivant les règles de fonctionnement du *Système* est en cours de révision, avec une nouvelle version attendue pour le milieu de l'année 2002 après consultation postale des Membres du CIML. Le champ du *Système* sera élargi dans deux directions: (i) la certification des types de modules et (ii) la certification des types de familles (d'instruments ou de modules). Ces actions sont également prévues dans le *Plan d'Action* (publié dans ce Bulletin). De plus la révision des règles de fonctionnement du *Système* créera un glissement de responsabilités des Membres du CIML vers les Autorités de Délivrance, et il contiendra aussi de nouvelles dispositions pour l'identification des modèles certifiés. M. Ehrlich explique que certains points seront probablement clarifiés lors de l'examen de l'état d'avancement du MAA au point 10. Cependant, il faut garder en tête que le MAA est un cadre pour le développement d'accords d'acceptation spécifiques qui garderont dans une large mesure une nature non obligatoire.

M. Szilvássy fait remarquer qu'une base de données de certificats a déjà été placée sur le site web de l'OIML et que l'on peut y trouver des informations concernant tous les certificats enregistrés, les Demandeurs, les



Autorités de Délivrance et les Recommandations applicables.

Le Comité décide que deux Recommandations approuvées récemment (R 16 *Sphygmo-manomètres* et R 133 *Thermomètres à liquide en verre*) deviendront applicables au *Système* dès leur publication.

M. Ehrlich ouvre la discussion sur le **Point 10 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)** en disant que l'avantage du MAA sera de fournir un mécanisme d'examen des laboratoires d'essais à un niveau plus élevé que ce qui existe actuellement avec le *Système de Certificats*. Un simple résumé des discussions est donné dans ce Bulletin, dans la mesure où un exposé plus détaillé est publié dans le Compte Rendu officiel de la Réunion, qui peut être téléchargé du site web de l'OIML.

En tant que co-responsable du secrétariat du TC 3/SC 5 sur l'évaluation de conformité, M. Ehrlich passe en revue la progression du travail qui est en route depuis bientôt quatre ans pour mettre au point un arrangement grâce auquel des données d'essais obtenues dans des laboratoires d'essais de métrologie légale d'un État Membre puissent être acceptées et utilisées par des organismes responsables d'autres États Membres de l'OIML, soit pour délivrer des certificats nationaux d'approbation de modèles dans ces autres pays soit au moins pour obtenir un autre type d'autorisation pour mettre sur le marché et vendre les instruments correspondants dans ces pays. Un tel arrangement compléterait le *Système de Certificats OIML* et avantagerait les constructeurs d'instruments de mesure en éliminant la nécessité d'essais répétitifs. Il fait remarquer que le MAA sera un arrangement entre Autorités de Délivrance ou autres organismes nationaux responsables, mais pas entre gouvernements, laboratoires d'essais ou Membres du CIML.

M. Ehrlich explique comment il sera possible de mettre en oeuvre le concept et d'obtenir la confiance des participants dans la compétence des divers laboratoires d'essais sans encourir des coûts excessifs et sans créer des "clubs" qui excluraient certains pays. À cette fin le 8^{ème} CD a été complété par une liste de contrôle (actuellement au stade de 2^{ème} CD) à l'usage des Autorités de Délivrance et des laboratoires d'essais organisant des évaluations de modèles OIML. Le MAA servira de cadre pour élaborer une série de documents signés portant chacun le nom de "déclaration de confiance mutuelle" pour une catégorie donnée d'instruments de mesure couverts par une Recommandation OIML mise en application dans le cadre du *Système de Certificats OIML*. Comme déjà mentionné, la signature d'une déclaration de confiance mutuelle ne créera pas d'obligation, avec l'exception qu'une fois qu'un participant a accepté les données d'essais, ces données auront la même valeur légale que si elles provenaient des laboratoires d'essais du participant.

Le processus comprendra une notification du BIML de l'intérêt d'un pays donné de signer une déclaration pour un type particulier d'instrument. Le BIML avisera ensuite tous les Membres du CIML. Un comité ad-hoc d'examen de participation (le BIML jouant le rôle de secrétariat) coordonnera l'évaluation des laboratoires d'essais participants et préparera un rapport discutant de l'évaluation des compétences de ces laboratoires. Le BIML facilitera également le fonctionnement du système, y compris le traitement de réclamations éventuelles. Ce comité sera constitué d'experts nommés par et représentant les Autorités de Délivrance ou les organismes nationaux responsables.

Mme Bennett intervient pour dire que l'Australie soutient fermement l'objectif de parvenir à un accord général entre Autorités de Délivrance de l'OIML pour l'acceptation mutuelle de données d'essais et qu'elle apprécie le travail entrepris par le secrétariat US. L'Australie a décidé de procéder à des accords bilatéraux avec certains de ses partenaires commerciaux, y compris les Pays-Bas et le Royaume-Uni; M. Ehrlich fait remarquer que les accords bilatéraux peuvent effectivement faciliter le développement du MAA de l'OIML.

M. Kildal demande des informations concernant le degré de coopération avec ILAC et si une coopération parallèle avec IAF existe déjà ou existera à l'avenir. En fait IAF est en train d'établir un MRA international sur la certification des produits qui pourrait aider l'OIML à établir un système moins coûteux si l'Organisation profitait du système IAF.

M. Ehrlich répond qu'il n'existe pas de coopération directe entre le TC 3/SC 5 et ILAC et qu'aucune interaction directe d'ILAC ou d'IAF dans le fonctionnement du MAA OIML n'est prévue. M. Kildal demande si la mise en place du système occasionnera des coûts supplémentaires pour le BIML et par là-même pour les États Membres de l'OIML.

M. Ehrlich admet que cela occasionnera au BIML des coûts supplémentaires, mais que ces dépenses seront plus ou moins indépendantes de la solution choisie pour l'évaluation des compétences. M. Bennett exprime son appréciation pour le progrès accompli dans le 8^{ème} projet comparativement au précédent.

M. Vaucher dit qu'il est encore convaincu que le MAA est nécessaire et urgent. Il apprécie également le fait qu'il a été rédigé d'une façon beaucoup plus simple qu'auparavant, ce qui facilitera sa mise en application à des coûts raisonnables sans empêcher aucun pays d'y participer. Il suggère aussi que le champ d'action du projet soit élargi de sorte que non seulement les rapports d'essai soient reconnus, mais également l'évaluation de ces rapports d'essai, c'est-à-dire les certificats OIML ou les déclarations de conformité.

M. Boudissa reconnaît que le système proposé économisera beaucoup de temps et d'argent et facilitera

les transactions commerciales entre pays en évitant les frais divers et la multiplication des essais. Cependant, un problème se pose pour les pays en développement dans la mesure où le système sera accessible seulement aux pays qui possèdent les ressources nécessaires aux essais et les installations de vérification ainsi que les compétences technologiques. Dans les pays en développement ces équipements et cette compétence n'existent pas encore, ce qui peut les empêcher de participer au système. M. Boudissa suggère par conséquent que l'OIML organise des séminaires de formation sur tous les aspects liés à l'acceptation mutuelle de sorte que la participation future de ces pays au système soit positive.

M. Ehrlich apprécie cette proposition et suggère à M. Boudissa d'exprimer cette opinion par écrit pour qu'elle puisse être examinée par le TC 3/SC 5.

Mr. Sinyangwe explique que ce sujet est très intéressant pour les pays en développement qui ne fabriquent pas d'instruments de mesure (et par conséquent ne délivrent pas de certificats OIML) mais qui doivent importer ces instruments en provenance de pays industrialisés. Il demande comment ces pays en développement pourront s'insérer dans le système.

M. Ehrlich répond qu'à son avis le MAA sera très utile pour les pays qui possèdent des installations pour effectuer des essais. Par conséquent les pays en développement ne possédant pas d'installations pour évaluer les données d'essais devront se limiter à l'acceptation de certificats OIML. Cependant on pourrait envisager pour ces pays un rôle éducatif, par exemple par la participation au comité d'évaluation.

M. Magaña fait remarquer que le MAA contient un mécanisme qui d'une part instaure la confiance entre ses signataires et d'autre part augmente la confiance dans les certificats. Par conséquent un pays qui n'a pas les moyens de délivrer des certificats peut néanmoins déclarer sa confiance dans les certificats délivrés par les autres pays. Ce serait une sorte de déclaration "unilatérale".

En ce qui concerne la question de la responsabilité légale, M. Birch explique que les Autorités de Délivrance assumeront cette responsabilité légale pour les données d'essais qu'elles reçoivent; pour ce qui est des déclarations de confiance mutuelle, ce sont les Membres du CIML, lors de la signature, qui assumeront la responsabilité légale au nom des Autorités de Délivrance.

En guise de conclusion à cette discussion, M. Faber remercie M. Ehrlich et le TC 3/SC 5 pour le travail qu'ils ont accompli. Il déclare également qu'il est convaincu de la nécessité de développer rapidement le MAA car l'acceptation des données d'essais est d'une nécessité évidente.

M. Ehrlich aborde le **Point 11** *Marque IQ pour les produits préemballés* en évoquant la révision de la R 87

Contenu net des préemballages, qui à l'origine contenait une annexe proposant l'établissement d'une marque IQ. Plusieurs commentaires ont été reçus des membres du TC 6 concernant la révision du 2^{ème} projet de comité de la R 87 et, sur la base de ces commentaires, il est prévu un 3^{ème} projet qui sera distribué en décembre 2002.

Le Conseil de la Présidence réuni en février 2001 a décidé que la marque IQ elle-même ne fera plus partie de la R 87, mais sera l'objet d'un document indépendant qui spécifiera les exigences à satisfaire par les emballeurs, pour que les paquets qu'ils produisent soient certifiés conformes à la R 87. Ce travail commencera (au début au niveau d'un petit groupe de travail du Conseil de la Présidence) quand la révision de la R 87 sera terminée.

M. Zhagora fait remarquer que "IQ" est déjà utilisée comme abréviation de "quotient intellectuel". M. Ehrlich répond qu'il réfléchira sur la confusion que cela peut entraîner et, le cas échéant, il essaiera de trouver une autre abréviation pour la marque OIML.

M. Birch déclare qu'il est déçu par le retard pris à établir la marque IQ, car elle répond à une demande très nette de la part des fabricants. Il demande si l'on a recherché les commentaires de l'industrie concernant le projet, en plus de ceux des autorités légales nationales, mais M. Ehrlich répond que, pour autant qu'il sache, les commentaires reçus l'étaient seulement des Membres du CIML; il ne sait pas jusqu'à quel point ces Membres du CIML ont consulté leurs fabricants nationaux.

Mme Annabi fait ensuite un rapport sur le **Point 12** *Réunion du Conseil de Développement*, et M. Faber effectue un compte rendu sur la *réunion des RLMO* - ces deux résumés sont publiés séparément.

Au **Point 13** des informations sont données sur les *Liaisons avec les institutions internationales et régionales*.

Convention du Mètre/ILAC/OIML. M. Faber évoque la réunion commune qui s'est tenue au BIML en février 2001, avec 14 personnes représentant les trois



organisations. Les activités entreprises au sein de chaque organisation et au sein du *Joint Committee for Guides in Metrology* depuis les douze derniers mois sont passées en revue dans le but d'identifier celles qui peuvent influencer, ou être influencées par, les activités d'une ou des deux autres organisations: CIPM MRA, ILAC MRA, CIPM/ILAC MoU, OIML MAA, l'accréditation des laboratoires qui effectuent des évaluations et des essais de métrologie légale, le développement d'une loi modèle de métrologie (pour laquelle un groupe de travail commun a été établi), l'aide aux pays en développement dans la mise en place d'organismes appropriés de métrologie, de métrologie légale et d'accréditation (identifiée comme action prioritaire pour laquelle ILAC et l'OIML établiront un groupe de travail commun avec, à l'avenir, une participation attendue du BIPM), l'organisation d'un séminaire international pour donner suite au séminaire de Braunschweig de 1998, une contribution coordonnée à ISO 17011 afin de rendre cette norme acceptable aux instituts métrologiques nationaux. Il est enfin décidé que la prochaine réunion Convention du Mètre/ILAC/OIML se tiendra au BIPM en février 2002.

OMC. M. Magaña fait état des nombreux contacts avec le Comité OMC/TBT et de la participation active aux réunions, y compris les séminaires à l'occasion desquels les "organisations internationales de développement des normes" expliquent leurs objectifs, la façon dont elles satisfont aux règles de l'OMC qui les concernent et développent l'information mutuelle; de plus une attention spéciale est portée aux pays en développement, afin de faciliter leur participation à la préparation des normes internationales. Une coopération plus récente et spécifique s'est établie pour l'aide aux pays en développement dans le domaine de la métrologie et de la métrologie légale, avec un séminaire régional qui s'est tenu à Paris à la fin de l'année 2000, et un document préparé à l'attention de l'OMC, qui semble

être maintenant très consciente du rôle de la métrologie dans le commerce et désireuse de soutenir les initiatives de l'OIML dans le but de promouvoir la métrologie grâce à divers organismes de financement internationaux et régionaux.

Organismes de l'Union Européenne. M. Magaña rappelle aux participants que lors de la 35^{ème} Réunion du CIML des informations avaient été données concernant le développement de la MID et ce qui était alors envisagé comme "Documents Normatifs OIML" pour donner une présomption de conformité aux exigences essentielles de la MID. Depuis lors, les Représentants de la Commission de l'Union Européenne ont clairement indiqué que cette présomption serait donnée par les Recommandations OIML elles-mêmes sans qu'il soit nécessaire pour l'OIML de rédiger des documents supplémentaires.

Concernant CEN et CENELEC, M. Magaña explique que les contacts résultent du fait que la MID permet deux genres de présomption de conformité: les Recommandations OIML et les normes européennes harmonisées, développées par CEN/CENELEC suite à des mandats délivrés par la Commission de l'Union Européenne. Il est par conséquent approprié de s'assurer que cela ne résultera pas en trop de compétition entre l'OIML et CEN/CENELEC.

M. Faber confirme que le Conseil de la Présidence a examiné dans quelle mesure l'OIML, en tant qu'organisme international de métrologie légale, devrait se préoccuper de l'activité des organismes régionaux de normalisation, et quel serait le rôle que le Bureau aurait à jouer à ce sujet.

Comme règle générale pour l'avenir, il faut opérer une distinction entre deux types d'accords: (i) les accords limités à des échanges d'informations, qui doivent être conclus par les directeurs/secrétaires généraux des deux organisations, sans qu'il soit besoin de consulter le CIML, et (ii) les accords contenant plus qu'un simple échange d'informations, qui doivent être discutés et approuvés par le CIML. Un document politique régissant les liaisons entre l'OIML et d'autres organismes régionaux et internationaux sera rédigé en temps voulu pour la prochaine Réunion du CIML.

M. Kildal et M. Vaucher expriment tous deux leur appréciation pour le rôle joué par le BIPM pour promouvoir la mise en application des Recommandations OIML au niveau européen. C'est la responsabilité de l'OIML d'harmoniser les exigences métrologiques et techniques, et il est par conséquent dans son intérêt que les Recommandations OIML soient reconnues par l'Union Européenne; cela éviterait en même temps que d'autres organismes élaborent des normes contenant peut-être des exigences conflictuelles qu'il faudrait ensuite harmoniser.

M. Magaña explique que l'OIML rencontre un genre de défi constitué par le fait que, dans le domaine de la



normalisation, la norme qui prévaut est celle qui a été élaborée le plus rapidement. L'OIML doit accélérer ses méthodes de travail afin de développer ou de réviser ses Recommandations plus rapidement.

Au point suivant de l'ordre du jour (**Point 14**), M. John Birch et M. Bernard Athané sont tous deux nommés Membres Honoraires du CIML. M. Faber explique que M. Birch a été pendant longtemps un remarquable Membre du CIML et du Conseil de la Présidence et qu'il a fait preuve de compétence en participant très activement à pratiquement toutes les discussions, quel qu'en soit le sujet. Il a également démontré au Comité et au Conseil qu'il était nécessaire de penser non seulement en termes de technique mais également en termes de stratégie et de politique.

M. Faber félicite également M. Athané pour sa contribution au développement de la science métrologique et son rôle en tant que Directeur du BIML, et une réception a été offerte par l'OIML le jeudi 27 septembre au soir au cours de laquelle la nomination de M. Athané a été célébrée.

La question des prochaines réunions du CIML est discutée au **Point 15**. Le Comité décide de tenir sa 37^{ème} Réunion en France autour de fin septembre/début octobre 2002, organisée par le BIML sous la supervision du Président du CIML et de son Conseil. Puis M. Tanaka invite officiellement le Comité à tenir sa 38^{ème} Réunion à Kyoto en 2003, à l'occasion du centenaire de la création de l'institut japonais de métrologie légale. Le Comité remercie M. Tanaka pour son invitation qu'il accepte en principe, mais annonçant qu'une décision finale devra être prise au cours de la 37^{ème} Réunion. En plus de l'invitation de longue date d'Israël, une invitation a été également faite par l'Allemagne pour la 39^{ème} Réunion du CIML qui se tiendra en même temps que la Douzième Conférence en 2004. Le Comité décide de considérer l'invitation israélienne comme première option et l'invitation allemande comme seconde option, la décision finale devant être prise en 2002.

Au **Point 16** *Autres questions* M. Magaña donne des informations concernant les propositions de présentations qu'il a reçues pour l'atelier *Métrologie légale en 2020*. On ne dispose pas d'assez de temps pour organiser cet atelier en février 2002 comme prévu initialement. Il propose par conséquent que l'atelier se tienne en septembre ou en octobre 2002 conjointement avec la 37^{ème} Réunion du CIML. Le Comité approuve cette proposition et M. Magaña ajoute que l'on dispose d'assez de temps pour proposer des lectures supplémentaires et que le Conseil de la Présidence fera une sélection finale à partir de toutes celles qui ont été soumises.

Les décisions et résolutions (**Point 17**) sont adoptées par le Comité durant sa dernière session jeudi 27 septembre. Comme c'est la première fois que

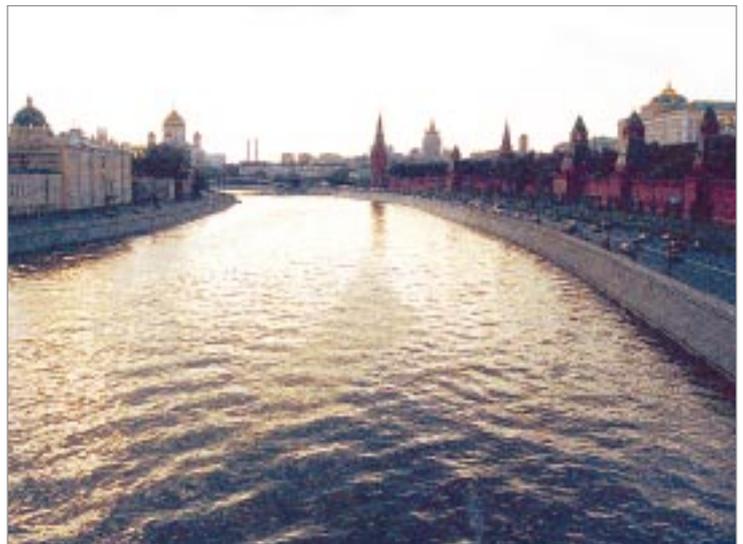
M. Magaña participe à la Réunion du CIML en tant que Directeur du BIML, M. Faber lui exprime son soutien énergique et ses vœux de réussite pour sa nouvelle carrière. Il réitère également ses remerciements à M. Athané pour avoir assuré la direction du BIML pendant de si longues années.

M. Magaña remercie M. Faber et tous les Membres du CIML pour leur confiance, et exprime sa reconnaissance à M. Athané ainsi qu'aux trois autres membres du personnel du BIML présents à cette réunion, pour leur aide et leur soutien.

En clôturant la réunion, M. Faber adresse ses remerciements les plus sincères aux hôtes russes, aux deux Directeurs ainsi qu'au Personnel du BIML présent, et aux deux Vice-Présidents du CIML et à tous les Membres du Conseil de la Présidence pour leur aide. Il remercie aussi l'équipe d'interprètes et, enfin et surtout tous les participants à la 36^{ème} Réunion du CIML, c'est-à-dire les Observateurs issus des Membres Correspondants et des RLMO et particulièrement les Membres du CIML, pour leur participation fructueuse aux discussions et aux prises de décision.

Pour conclure, M. Faber invite tous les Membres du CIML à se réunir à nouveau en France l'an prochain.

M. Issaev, au nom des Autorités russes, exprime le plaisir qu'il a éprouvé à accueillir cette Réunion du CIML et invite les divers participants aux visites techniques ou autres pour lesquelles ils se sont inscrits. ■



Réunion des Organisations Régionales de Métrologie Légale

La réunion des RLMO a été organisée en liaison avec, mais non comme une partie de la 36^{ème} Réunion du CIML. Le rapport complet de la réunion des RLMO est joint au Compte Rendu de la 36^{ème} réunion du CIML. Les conclusions de la réunion des RLMO ont été présentées au Comité qui, après quelques amendements mineurs, les a considérées comme base acceptable pour l'élaboration d'un document de politique de l'OIML. Les conclusions définitives sont les suivantes:

Échanges d'informations sur les RLMO

Chaque RLMO a présenté les aspects principaux de ses activités. Les points suivants ont été soulignés:

- Besoin d'améliorer l'information mutuelle et la coordination entre les RLMO en ce qui concerne le développement de moyens de formation.
- Besoin d'identifier les connaissances et moyens qui ne sont disponibles que dans un nombre limité de pays.
- Intérêt à essayer d'associer les consommateurs aux travaux des RLMO.
- Besoin d'informer les organismes de financement des activités des RLMO.
- Besoin pour tout État Membre de l'OIML d'être membre d'au moins une RLMO.

Participation des RLMO aux travaux de l'OIML

- Comment les RLMO peuvent-elles associer des pays non membres de l'OIML aux travaux techniques de l'OIML?
- Comment les besoins spécifiques d'une région peuvent-ils être présentés et pris en considération dans les travaux des TC/SC?
- Il a été conclu que les RLMO peuvent - et doivent - s'inscrire comme organisations en liaison des différents TC/SC ce qui leur permettrait d'exprimer leurs besoins en leur propre nom et non seulement comme commentaires d'un pays, et leur donnerait la possibilité d'être représentées par des pays non membres de l'OIML si elles le souhaitent.
- Il a aussi été conclu que les RLMO peuvent faciliter la mise en application des Recommandations OIML et devraient jouer un rôle important dans la mise en application des futurs MAA.

Relations entre les RLMO

- Il a été noté qu'il y avait un important besoin d'améliorer la communication entre les RLMO afin de coordonner leurs actions, d'éviter les doubles travaux, d'éviter des différences dans l'interprétation des Recommandations OIML et de partager les expériences.
- Il convient d'organiser annuellement une réunion des Présidents et/ou représentants désignés des RLMO, le Président du CIML, la Présidente du Conseil de Développement et le Directeur du BIML comme coordinateur de la réunion.
- Le BIML devra faire circuler toutes les informations appropriées entre les diverses RLMO et fournir des moyens pour faciliter l'information mutuelle.

Relations entre les RLMO et le Conseil de Développement

- Les RLMO et le Conseil de Développement doivent entretenir des liens étroits afin d'éviter les recouvrements de travaux (en particulier dans le domaine de la formation) et assurer une bonne coordination et complémentarité des actions effectuées.

RLMO et questions de formation

- Ce sujet a déjà été traité en liaison avec les diverses questions ci-dessus.

Conclusions

- Le BIML a été chargé de préparer un document de politique sur la position des RLMO vis-à-vis de l'OIML, ce document étant examiné par le Président du CIML et le Conseil de la Présidence en temps utile pour la prochaine réunion du CIML. ■